

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 mars 2025 à 21h

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un à vingt et une heure, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence du Maire Thierry LASCAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers votants : 10

<u>Nom du Conseiller</u>	<u>Présent(e)s</u>	<u>Absent(e)s</u>	<u>Représenté(e)s</u>	<u>Noms représentant(e)s</u>
AZZOLA C.	X			
DELMARES M.	X			
GADEYNE C.	X			
GENSOU L.	X			
HERBADJI M.			X	DELMARES M.
LAVILLE P.			X	LASCAUX C.
MASSE M.	X			
LASCAUX C.	X			
SIMON LOUBRIAT C.			X	GENSOU L.

Christian Gadeyne a été élu secrétaire.

Lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

25.03.21-01 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 qui agglomère le compte administratif et le compte de gestion. Il peut se résumer ainsi

Fonctionnement :

Recettes 2024 :	+ 289 501.33 €	
Dépenses 2024 :	<u>- 206 780.48 €</u>	
Résultat 2024 :	+ 82 720.85 €	
Résultat reporté de 2023:	+ 202 923.58 €	
Résultat de clôture fonctionnement 2024 :		+ 285 644.43 €

Investissement :

Recettes 2024 :	+ 140 878.89 €	
Dépenses 2024 :	<u>- 120 043.29 €</u>	
Résultat 2024 :	+ 20 835.60 €	
Résultat reporté de 2023:	- 93 882.59 €	
Résultat (avec report) 2024 :	- 73 046.99 €	
Restes à réaliser en 2024 :	+ 26 589.06 €	
<i>(Recettes RAR 46 540.94 € - Dépenses RAR 19 951.88 €)</i>		
Résultat de clôture investissement 2024 :		- 46 457.93 €

Résultat de clôture global 2024 : + 239 186.50 €

Le Maire se retire, et Maurice MASSE, doyen de l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal Commune.

25.03.21-02 : Affectation du résultat 2024.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement** de l'exercice 2024, constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 285 644.43 € et un besoin d'investissement de 46 457.93 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	202 923,58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	199 400,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	82 720,85
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	285 644,43
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	285 644,43
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	46 457,93
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	239 186,50
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Questions diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde : en cours élaboration.
- Prévoir une équipe d'élu(e)s pour le nettoyage de la parcelle achetée par la commune, à l'entrée du Bourg.
- Réunion de travail pour le budget : 31 mars à 21h.
- Prochain Conseil Municipal : 9 avril.

Fin de la réunion : 22h30

Le Maire,
Thierry Lascaux

Le/la secrétaire,